

Rapport de la commission pour la révision du règlement du Conseil général
concernant le préavis municipal n° 5 / 2015 - 2016

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Mesdames Froehlich et Streit ainsi que de Monsieur Bissat a été invitée par la Municipalité à donner son avis sur ladite révision.

Des membres de notre commission se sont rendus le 6 juin 2016 à la Municipalité pour entendre MM Michel Burnand et Charles De Mestral. M. Burnand nous a présenté le nouveau règlement et transmis un exemplaire du règlement type pour les conseils généraux (tout ce qui figure en italique dans celui-ci doit figurer obligatoirement dans chaque règlement communal).

Nous nous sommes ensuite réunis afin d'examiner le dossier. Voilà ce qui a été changé par rapport au précédent règlement :

- Tout ce qui concerne les partis politiques a été supprimé.
- L'art. 45 a été modifié : le conseil s'assemble dans un lieu mis à sa disposition par la Municipalité (et non à la maison de Commune comme dans le règlement de base).
- L'art. 52 stipule que des copies du procès-verbal de la séance précédente seront désormais à disposition des conseillers mais que la lecture sera dorénavant faite seulement à la demande d'un des conseillers.

Après discussion avec MM. Burnand et De Mestral, nous vous prions de bien vouloir **accepter un amendement à l'art.34**, soit :

Afin qu'aucun membre de la commission des finances ne puisse faire partie de la commission de gestion,

ainsi qu'à l'art.35 pour qu'aucun membre de la commission de gestion ne puisse faire partie de la commission des finances.

Nous vous prions également d'accepter **un amendement à l'art. 17** :

A la suite de la phrase « Aucun membre du bureau ne peut faire partie d'une commission à la nomination de laquelle il a concouru en cette qualité » et afin de clarifier celle-ci, nous aimerions rajouter la phrase suivante : « Dans le cas où un membre du bureau souhaiterait se présenter à une commission, il devra se faire remplacer pendant l'élection de ladite commission ».

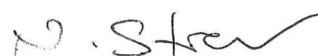
Vich, le 21 juin 2016

De plus, en entente avec M. Charles de Mestral, nous prions la Municipalité de bien vouloir dorénavant impliquer les commissions au minimum trois semaines avant la séance du Conseil général où le préavis sera présenté afin que les personnes fonctionnant dans ces commissions aient le temps d'étudier les dossiers y relatifs. Si ce délai ne devait pas être respecté, les commissions qui n'auraient pas eu le temps nécessaire à l'étude des dossiers pourraient demander le report à une prochaine séance du Conseil général.

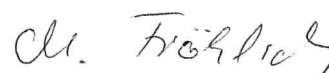
Sous réserve d'approbation des deux amendements susmentionnés, nous vous recommandons d'accepter ce préavis.

Pour la commission d'urbanisme, la présidente

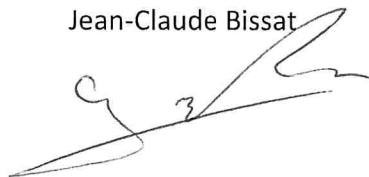
Nathalie Streit



Marlis Froehlich



Jean-Claude Bissat



Vich, le 21 juin 2016